

Communiqué de presse

Lundi 18 septembre 2023,

Centre France – La Montagne conventionne de nouveau avec le SMTC-AC pour son Plan de Mobilité Employeur

Lundi 18 septembre, Marie Durand, Directrice des Ressources Humaines du groupe Centre France et François Rage, Président du SMTC-AC ont signé une convention pour un nouveau Plan de Mobilité Employeur (PdME). Soucieux de la mobilité de ses employés, et dans le respect de la législation, Centre France – La Montagne conventionne avec le SMTC-AC pour son Plan de Mobilité Employeur depuis 2008. Dans un contexte de profonde mutation de l'espace public, la structure a souhaité poursuivre son engagement et le renforcer grâce à l'accompagnement du SMTC-AC.

Le Plan de Mobilité Employeur est composé de mesures qui visent à optimiser et augmenter l'efficacité de l'ensemble des déplacements liés à l'activité professionnelle d'un employeur (diminuer les émissions polluantes, réduire le trafic routier, ou encore agir sur le coût de la mobilité). En conventionnant avec le SMTC-AC, la structure est accompagnée tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions sur lequel elle s'engage.

Renforcer son engagement et l'adapter

Accompagné une nouvelle fois par le SMTC-AC, Centre-France – La Montagne a lancé, au printemps 2023, un sondage d'ampleur auprès de ses collaborateurs. Il en ressort un potentiel d'évolution de mobilité important : près de 50% des employés résident à moins de 5km de leur lieu de travail, et 33% résident à moins de 400m d'un arrêt de transport en commun d'une ligne directe qui dessert leur unité de travail.

Un nouveau plan, toujours plus ambitieux, composé de 28 engagements regroupés en cinq thématiques : multimodalité, transport en commun, vélo, covoiturage, communication, a été proposé, accompagné d'un panel d'actions :

- promulguer des conseils mobilité personnalisés grâce à l'expertise du SMTC-AC
- tester gratuitement le réseau de transports en commun T2C ou les vélos en location longue durée C.vélo

- augmenter l'usage des transports en commun lors des déplacements professionnels
- adhérer à une plateforme de covoiturage...

Vertueux pour la structure, les employés et l'environnement, cette mise à jour du PdME fera l'objet d'un accompagnement et d'évaluations régulières par le SMTC-AC pour en faire un véritable outil du management de la mobilité de l'employeur.

Contact presse :

communication@smtc-clermontferrand.com - 04 73 44 68 68